



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 telecoms@fo-com.com

Accord d'intéressement 2009/2011

SIGNÉ PAR FO LE 29 JUIN

Les OS représentatives ont négocié pour le périmètre FT SA, le prochain accord triennal d'intéressement 2009/2011. Le 29 juin, FO COM l'a signé, tout comme la CGC, la CFDT et la CFTC.

Compte tenu de l'historique de l'intéressement à FT et des montants en cause, les sommes reçues participent bien aujourd'hui au pouvoir d'achat des salariés.

Rappel des sommes en jeux, réparties

2007	4 % de la masse salariale	
2008	5 % de la masse salariale	Intéressement uniforme supplémentaire de 500 €
2009	4 % de la masse salariale	Intéressement uniforme supplémentaire de 550 €

Lors d'un dernier CCUES le projet négocié avait été présenté. S'était prononcé **POUR 8 (FO, CFDT)**, contre 8 (CGT, STC), **ABSTENTION 9 (SUD, CFTC, CGC)**.

Dans l'état actuel de la législation, si pas de signataires, pas d'accord, donc ZÉRO intéressement.

Dans le nouvel accord, le mécanisme de déclenchement repose sur la conjonction et l'atteinte de (bons) résultats opérationnels pour la partie financière et de (bons) indicateurs de qualité de service (multi marchés), pour la partie qualitative.

Durant la négociation, FO Com s'est attaché à revendiquer, un certain nombre de mesures bénéfiques à l'intérêt des salariés.

Des mesures politiques :

- des indicateurs de performance qui intègrent les résultats des mobiles pour 40 %, qui pèsent de plus en plus dans les résultats de FT SA,
- l'extension des dispositions au plus grand nombre de salariés du groupe; encore trop de salariés de filiales notamment sont exclus de l'intéressement.

Des dispositions techniques :

- la prise en compte d'indicateurs qualité moins controversés et plus universels, moins soumis aux aléas des réorganisations et des accidents climatiques,
- des seuils de déclenchement plus bas donc plus favorables et plus rémunérateurs aux salariés.

Reste que le déclenchement est soumis à l'atteinte de résultats et d'objectifs dont la Maîtrise est loin d'être dans les seules mains des salariés.

Aussi, plusieurs revendications de FO ont été satisfaites dans le projet d'accord notamment un « *filet de sécurité déclencheur* » dès 98 % d'atteinte de l'objectif qualité, ainsi que la progressivité du pourcentage de la masse salariale impactée ex : 4,5 % (fin des seuils en escalier du précédents accord).

Pour FO défendre vos droits, négocier les accords, c'est défendre votre pouvoir d'achat.

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE